

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/21 à N°2023/43

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du six avril deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS – M. Jean-Christophe LIPOVAC – M. Michel VANHEE –  
Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI –  
Mme Cécile MESANS – M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY – Mme Marie-Pierre SEGOND –  
M. Serge THERY – Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE – Mme Nouria BELAYACHI –  
M. Roger VICOT – Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT – M. Lucas  
LEROY – Mme Stéphanie MORELLI – M. Lucas WACRENIER – Mme Claire ZYTKA-TARANTO –  
M. Vincent DHELIN – Mme Véronique DELEPLANQUE – M. Joffrey LEROY – Mme Catherine de  
RUYTER – M. Jérôme FRANCIN – M. Nicolas GROSSE – M. Maxime MOULIN, Conseillers  
Communaux.

EXCUSES :

Mme Muriel SERGHERAERT, Adjoint au Maire

M. Romain FYVEY, Conseiller Communal.

ABSENT :

M. Roger LAURENT, Conseiller Communal

Madame Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS.

Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC.

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 avril 2023

### DELIBERATION

#### 2023/ 40 - ASSOCIATION LILLE AVENIRS – SUBVENTION 2023 – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION.

La Ville est attachée au développement soutenable de son territoire, ce qui suppose d'accompagner les entreprises dans l'emploi durable en créant un environnement favorable à l'évolution et à la préservation de ses talents, de favoriser la création d'emplois dans l'ensemble des quartiers, d'aider les Lillois, Lommois et Hellemmois à saisir les opportunités de formation et d'emploi ainsi que de bâtir des réponses nouvelles au chômage de longue durée.

Un partenariat de longue date est établi avec les associations Réussir la Mission Locale et la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes qui, au 1er janvier 2022 ont fusionné pour devenir l'association Lille Avenirs. Lille Avenirs porte les dispositifs « Mission Locale de Lille », « PLIE de Lille » et « Maison de l'Emploi de Lille », son siège est installé au 5 boulevard du Maréchal Vaillant à Lille.

Dans ce cadre, une convention d'objectifs est établie pour l'année 2023. Elle précise les actions que la Ville entend contribuer à financer au sein du programme global d'activités de cette association dans un contexte actuel encore préoccupant pour les Lillois, Lommois et Hellemmois et le tissu économique.

#### Mission Locale Lille Avenirs

Sur les territoires de Lille, Lomme et Hellemmes, la Mission Locale Lille Avenirs assure des services d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement individualisé des jeunes vers l'emploi et la formation.

Grâce à ses sites annexes au cœur des quartiers, aux moyens déployés au siège de l'association, à son équipe de professionnels qui fait relais vers les entreprises, la Mission Locale accompagne chaque jeune individuellement dans la définition de son projet professionnel et l'oriente vers un secteur d'activité selon ses envies et compétences et les opportunités disponibles sur le territoire.

En 2022, 5 560 jeunes de 16 à 26 ans ont été accompagnés par la Mission Locale, dont 52% de garçons et 48% de filles. 2 105 d'entre eux étaient nouvellement inscrits et 43% de ces jeunes habitent un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville.

Parmi ces jeunes, 4 395 ont intégré un dispositif national (Parcours Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie, Garantie Jeunes jusque fin février puis Contrat Engagement Jeunes) et ont ainsi pu bénéficier d'allocations pour sécuriser leur parcours : près de 6,4 millions d'Euros ont ainsi été versés à 3 394 jeunes. Les résultats d'insertion des jeunes sont au rendez-

vous avec 68% des jeunes accompagnés entrés en solution en 2022, dont 11,4% désormais en emploi durable, 35% en CDD de moins de 6 mois ou en contrat d'insertion, 7,4% en alternance, 21% en formation initiale ou professionnelle.

Le Contrat Engagement Jeunes (CEJ) a été lancé avec succès au 1er mars 2022 puisque 1 228 jeunes en ont bénéficié à la Mission Locale. Pour les sortants du Contrat Engagement Jeune hors déménagement, 52% sont en emploi durable ou retournés en formation initiale.

Pour l'année 2023, la convention jointe à la délibération précise les actions que la Ville entend contribuer à financer au sein du programme global d'activité de l'association au bénéfice des jeunes lillois, lommois et hellemmois. La Ville souhaite plus particulièrement accompagner la Mission Locale vers les priorités suivantes :

- Poursuivre l'animation du CEJ sur le territoire, notamment en permettant à 1500 jeunes inscrits à la Mission Locale d'en bénéficier avec un objectif de 100 % de sorties dynamiques dont 45 % en CDI ou CDD de plus de 6 mois ou en contrat d'alternance, et en ouvrant l'offre de service de la Mission Locale aux jeunes en CEJ à Pôle Emploi. La Mission Locale agira en coopération étroite avec l'ensemble des acteurs de l'insertion jeunesse afin que l'offre de services du territoire soit en adéquation avec les besoins des jeunes et soit mobilisée à bon escient ;
- Proposer des solutions innovantes et adaptées en faveur de la prévention des ruptures de parcours. En 2021, un travail s'est engagé avec l'Université de Lille pour créer des passerelles vers les BUT (Bachelor d'Université Technologique) en alternance pour les jeunes décrocheurs niveau Bac. D'autres initiatives visant à prévenir le décrochage, raccrocher et ouvrir de nouvelles portes vers les qualifications seront poursuivies en 2023 (programme ambition numérique avec Orange, prépa métiers des médias avec l'ESJ, programme Génération Engagée, Série Mania Institute). Par ailleurs, après la réussite du plan « 1000 apprentis » (plus de 1800 contrats d'alternance signés entre juillet 2020 et décembre 2022), l'équipe de la Mission Locale continuera de développer des formes innovantes d'accès à l'alternance et renforcera ses partenariats avec les Centres de Formation des Apprentis ;
- Renforcer « l'aller vers » les publics les plus éloignés en ciblant les zones d'intervention prioritaire, poursuivant les initiatives hors les murs afin d'aller à la rencontre des jeunes silencieux et en développant les dynamiques partenariales par quartier. Cette priorité reposera sur l'identification de zones de faible pénétration via un outil de géomapping des publics suivis à la suite de laquelle une analyse partagée sera effectuée avec les partenaires.
- Continuer à mobiliser les employeurs en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes via l'animation des « circuits-courts », des « Score Your Job » (job dating organisés autour de la pratique sportive), le développement de recrutements innovants « sans CV », l'accompagnement à l'intégration dans l'emploi pour sécuriser les employeurs et les jeunes recrutés ;
- Poursuivre le développement de solutions nouvelles pour les mineurs soumis à l'obligation de formation jusqu'à 18 ans en animant un réseau de partenaires (Education Nationale, associations, centres de formation des apprentis en priorité) pour viser le « zéro jeune lillois, lommois et hellemmois sans qualification » ;

- Développer la culture de l'entrepreneuriat chez les jeunes en favorisant l'émergence de projets (programme Emergence, programme mentorat par des entrepreneurs) et en coopérant avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat ;
- Accompagner la levée des freins sociaux (accès aux droits, mobilité du quotidien, santé, logement) au plus près des jeunes, avec des permanences de l'Espace Social en antennes et chez les partenaires ;
- Développer de nouvelles actions vers l'autonomie et le développement de compétences et de savoir-être autour d'activités physiques et sportives, de projets culturels et/ou citoyens, d'actions de mobilité en France et à l'international.

Ces priorités sont soutenues par les Délégations Emploi/Insertion de Lille et de Lomme à hauteur de 1.250.800 € pour la Ville de Lille et de 81.000 € pour la Commune associée de Lomme.

Au-delà des préoccupations liées à l'insertion professionnelle, la Ville accorde une attention particulière à l'insertion sociale des jeunes lillois, lommois et hellemmois. Ainsi un financement de 99.800 € de la délégation Jeunesse vise à soutenir des actions en faveur de la jeunesse en appuyant plusieurs dispositifs qui s'inscrivent dans les orientations fixées par la stratégie jeunesse 2021 2026 :

- 68.800 € pour la plateforme service civique ;
- 17.000 € pour le Comité Lillois d'Aide aux Projets ;
- 6.000 € pour le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes ;
- 8.000 € pour le développement des projets culturels et citoyens.

Par ailleurs, une action sur la mobilité internationale des jeunes est soutenue par la délégation Relations internationales et européennes à hauteur de 5000 €.

Enfin, la délégation CLSPD a accordé une subvention de 26.000 € concernant l'action d'accompagnement des sortants de prison (délibération 23/80 du 3 février 2023).

### **Le Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)**

Le PLIE est porté par l'association Lille Avenirs. L'objectif de ce dispositif est de permettre à des Lillois, Lommois et Hellemmois en difficulté d'insertion professionnelle d'accéder à un emploi durable ou à une qualification professionnelle grâce à des solutions sur mesure. Sont ciblés prioritairement les demandeurs d'emploi de longue durée (durée d'inscription d'un an ou plus à Pôle Emploi), les allocataires du RSA et les jeunes de moins de 26 ans, sans qualification ou expérience professionnelle.

Le PLIE propose de manière systématique à chacun de ces participants un accompagnement personnalisé et un parcours d'insertion professionnelle adapté, autour des différentes actions qui constituent les étapes du parcours (bilan d'orientation, chantier d'insertion, contrat aidé, formation, médiation à l'emploi, immersion en entreprise et suivi dans l'emploi).

Un référent de parcours assure un accompagnement sans limite de durée, tout en prenant en compte les éléments des domaines périphériques à l'emploi (logement, santé, mobilité...).

Pour construire des parcours d'insertion individualisés, le PLIE mobilise, utilise, met en cohérence, renforce les mesures et les dispositifs proposés au niveau local sur son territoire d'intervention par les différents acteurs institutionnels, sociaux et économiques intervenant dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle.

En 2022, avec 390 nouvelles entrées, 1 528 personnes étaient accompagnées par le PLIE, dont 934 originaires des Quartiers Politique de la Ville. Leur répartition est quasi paritaire entre hommes et femmes. 46 % sont allocataire du RSA. 24 % sont des jeunes. Le PLIE validera en 2022 à minima 270 sorties positives.

Depuis 2022, le PLIE s'est renforcé d'un référent « Projets de territoire » pour apporter une expertise aux différentes démarches initiées par la Ville, telle que Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, Cité de l'Emploi ou encore insertion par l'agriculture urbaine. Ce référent est notamment chargé de diagnostiquer la situation des publics, en particulier de plus de 25 ans, afin de les orienter vers les dispositifs adaptés.

En 2022, le PLIE a également mis en place une « cellule Ukraine » pour accompagner vers l'emploi les réfugiés Ukrainiens accueillis par la Ville : 93 ukrainiens dont 34 de moins de 26 ans ont été accueillis et accompagnés de façon adaptée, dans leur langue.

Le Comité de Pilotage du PLIE, composé de la Ville de Lille et de ses Communes associées, des services de la Préfecture, de la DDETS, du Conseil Régional des Hauts de France, du Conseil Départemental du Nord et de Pôle Emploi, valide l'ensemble des projets, des actions et des processus à mettre en œuvre par l'équipe d'animation du PLIE.

Chaque année, le PLIE se fixe différents objectifs :

- accompagné environ 1800 personnes ;
- intégrer 600 nouveaux participants par an ;
- suivre 2/3 d'adultes (dont 50 % d'allocataires du RSA) pour un maximum d'1/3 de jeunes de moins de 26 ans sans qualification ou sans expérience professionnelle ;
- financer des modules de formation pour les salariés suivis par le PLIE, en contrat aidé dans les structures d'insertion ;
- obtenir 300 sorties positives dont 80 % à l'emploi de plus de 6 mois ;
- porter une attention particulière aux personnes habitant dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

La participation de la Ville dans le cadre du budget de fonctionnement du PLIE, porté par l'association Lille Avenirs, s'élève pour 2022 à 750.000 €. L'ensemble des financements directs relatifs à la mise en œuvre du PLIE se décompose ainsi :

	Montant Prévisionnel
Ville de Lille	757.000 €
Conseil Régional Hauts-de-France	146.000 €
FSE (via Etat)	576.385 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.479.385 €</b>

De manière prévisionnelle, 387.000 € seront reversés à des partenaires locaux menant les actions d'accompagnement et de médiation des publics.

## **Emploi et Entreprises Lille Avenirs** (Maison de l'emploi de Lille Lomme Hellemmes)

Le dispositif Maison de l'Emploi sur le territoire de Lille Lomme Hellemmes rassemble toutes les initiatives publiques et privées en faveur de l'emploi en direction des entreprises, des salariés, des demandeurs d'emploi et des créateurs d'activité. Elle est le trait d'union entre les politiques publiques et les habitants du territoire et vise à diagnostiquer et à développer les compétences au sein des entreprises.

En 2022, la Maison de l'Emploi a particulièrement consolidé ses partenariats employeurs :

- en réalisant 22 circuits courts dans tous types de secteurs d'activités ;
- en organisant 6 grand job-datings qui ont accueilli plus de 400 candidats au total, notamment sur les métiers de l'Aide (petite enfance, entretien et nettoyage, grand âge) avec des employeurs privés et publics dont la Ville de Lille ;
- en accompagnant le secteur associatif et les structures d'insertion par l'activité économique dans le recrutement ;
- en mobilisant des contrats aidés pour 88 employeurs privés ou associatifs ;
- en menant une Gestion Prévisionnelle Territorialisée des Emplois et Compétences de la Transition Ecologique (agriculture et alimentation durable, rénovation énergétique et recyclage et réemploi) ;
- en facilitant un nombre record d'heures de clause d'insertion (plus de 900.000 heures sur la Métropole, donc près d'un quart réalisées par des Lillois Lommois et Hellemmois).

La Maison de l'Emploi a également animé des projets de territoire :

- en mettant en œuvre la Cité de l'Emploi sur les quartiers de Faubourg de Béthune et de Bois-Blancs avec 114 demandeurs d'emploi accompagnés vers des mises en relation emploi ou formation dédiées et la création d'une formation spécifique et adaptée pour des mères sans activité professionnelle. 52 sont en emploi ou en formation.
- en finalisant la candidature du territoire de Lille-Fives pour l'habilitation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée qui a été obtenu le 27 février 2023.

Concernant l'activité Emploi et Entreprises de Lille Avenirs, portant le dispositif Maison de l'Emploi sur le territoire de Lille Lomme et Hellemmes, la Ville souhaite appuyer l'association en 2023 sur les priorités suivantes :

- accompagner les employeurs du territoire dans leurs opérations de recrutement afin que les opportunités bénéficient aux habitants de Lille Lomme Hellemmes ;
- accompagner les filières en tension sur ce territoire pour développer l'attractivité des métiers (en particulier restauration, commerces de bouche, numérique, métiers de l'aide et du soin, bâtiment et rénovation énergétique) ;
- soutenir de nouveaux projets d'insertion par l'activité économique sur le territoire et l'accès des Lillois Lommois et Hellemmois à ces emplois ainsi qu'au déploiement des contrats aidés sur le territoire, dans la mesure de leur disponibilité ;
- faciliter la mise en œuvre des différentes clauses dans les marchés publics favorisant l'emploi durable : clauses sociales, clauses de formation (notamment la formation intégrée au travail) ;
- appuyer le projet « territoires zéro chômeur de longue durée » sur Lille-Fives en accompagnant la création d'une Entreprise à But d'Emploi sur le quartier de Fives et en animant le Comité Local pour l'Emploi qui œuvre sur la mobilisation des demandeurs d'emploi de longue durée du territoire et la détermination d'activités utiles au territoire ;

- participer au volet emploi et insertion de Projets de Renouvellement Urbain, d'une part pour que les habitants profitent des opportunités créées et d'autre part pour susciter la création d'entreprises et d'activités ;
- coordonner la « Cité de l'Emploi » sur les quartiers de Faubourg de Béthune et Bois-Blancs en mobilisant des acteurs de l'emploi et de l'insertion ;
- répondre aux besoins pour les métiers du grand âge et de la dépendance en accompagnant une réelle filière d'emploi des métiers de l'aide et du soin de premier niveau de qualification ;
- poursuivre les conclusions de l'étude de Gestion Prévisionnelle Territorialisée des Emplois et Compétences des filières de la transition écologique par l'ouverture d'une Ecole de la Transition Ecologique et la sensibilisation des publics éloignés de l'emploi aux opportunités dans ces métiers ;
- promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers et animer une communauté d'entrepreneurs et porteurs de projets lillois, lommois et hellemmois.

Plusieurs de ces actions s'inscrivent évidemment dans les stratégies métropolitaines et régionales de développement de l'emploi.

Ces priorités sont soutenues par la Délégation Emploi/Insertion par l'activité économique à hauteur de 151.000 €.

En conclusion, pour l'année 2023, le montant total de la subvention attribuée par les Villes de Lomme et de Lille à Lille Avenirs au titre de sa participation aux actions 2023 s'élève à 2.370.600 € sur un budget prévisionnel global de 9.387.825 € (en annexe). Un tableau de synthèse des financements de la Ville de Lille et de Lomme à l'association Lille Avenirs est également en annexe.

Afin d'assurer la continuité de la mission de Lille Avenirs en 2023 et dans l'attente du rapport d'activité 2022 et des comptes certifiés 2022 de l'association, un versement d'une avance d'un montant de 1.131.800 euros est proposé au Conseil Municipal. Le solde 2023 sera versé après réception des documents.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement à l'association Lille Avenirs, dont le siège social est situé 5, boulevard du Maréchal Vaillant à Lille (Siret n° 378 877 708 00040), d'une subvention de 2.263.600 €, dont une avance de 1.131.800 € versée à la signature de la convention financière 2023 et le solde d'un montant de 1.131.800 € sera versé à réception du rapport d'activité 2022 et des comptes certifiés 2022 de l'association Lille Avenirs ;
- ◆ **AUTORISER** la signature par M. le Maire de la convention 2023 entre la Ville et l'association Lille Avenirs ci-annexée ;

- ◆ **IMPUTER** la somme de 1.355.600 € sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 65748, fonction 61 - Opération n° 489 intitulée « Lille Avenirs - Mission Locale », la somme de 757.000 € sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 65748, fonction 61 - Opération n° 1978 intitulée « Lille Avenirs – PLIE - Maison de l'Emploi » et la somme de 151.000 € sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 65748, fonction 61 - Opération numéro 490 « Lille Avenirs - Maison de l'Emploi ».

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Madame Karima HARIZI ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme

PUBLIE LE : 28 AVR. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



# **CONVENTION ANNUELLE 2023**

## **entre la Ville de Lille, la Commune associée de Lomme et l'association Lille Avenirs**

Entre la Ville de Lille, représentée par Madame Audrey LINKENHELD, Première Adjointe au Maire, déléguée à l'Economie, agissant en vertu de la délibération du 13 avril 2023, domiciliée en cette qualité à l'Hôtel de Ville sis place Augustin Laurent, BP 667 – 59033 Lille Cedex. désignée ci-après, la Ville de Lille,

et

La Ville de LILLE, Commune associée de Lomme, sise 72 avenue de la République BP159 – 59461 LOMME, représentée par Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire délégué de la Commune associée de Lomme, dûment habilité à la signature de la présente convention par délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2023, désignée ci-après, la Commune associée de Lomme,

et

l'Association LILLE AVENIRS, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2001, dont le siège social est situé au 5 boulevard du Maréchal Vaillant à LILLE, représentée par Monsieur David MARTIN-BROCHEN, son Président,

désignée ci-après l'association ou Lille Avenirs,

Il est convenu ce qui suit :

### **Préambule**

Le 26 novembre 2021, une Assemblée Générale Extraordinaire de la Maison de l'Emploi de Lille Lomme Hellemmes a adopté les statuts modifiés, créant l'association « Lille Avenirs » qui a pour objet d'être le support juridique de la réalisation et du développement des activités de la « Maison de l'Emploi », du « PLIE » et de la « Mission Locale », sur le territoire de la commune de Lille et ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

La Mission Locale Lille Avenirs couvre les territoires de Lille, Hellemmes et Lomme. Elle assure des services d'accueil, d'information, d'orientation, d'accès à la formation et à l'accompagnement des jeunes vers l'emploi en les prenant en charge dans leur globalité.

La vocation de la Mission Locale Lille Avenirs est d'aider ces jeunes à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle et à assurer le suivi de son application et de contribuer à assurer une intervention coordonnée des institutions (administrations, collectivités territoriales, établissements publics, associations...) sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne qui feraient obstacle à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Elle est le relais entre les jeunes et les organismes compétents, notamment en matière de formation et d'emploi.

La Mission Locale Lille Avenirs mobilise toutes les réponses possibles face aux difficultés d'insertion des jeunes à travers les sites implantés au cœur des quartiers lillois et les outils centraux regroupés au siège de l'association. En s'appuyant sur une équipe de conseillers, la Mission Locale Lille Avenirs accompagne chaque jeune individuellement dans la définition de son projet professionnel et oriente ces jeunes vers un secteur d'activité selon leurs envies et compétences.

Fort de son implantation dans les quartiers et en lien étroit avec les différentes associations de proximité, elle reçoit et inscrit dans son processus d'accompagnement tout jeune chercheur d'emploi qui ne serait pas encore identifié par ses services et organise le rapprochement offre/demande d'emploi et son suivi.

En 2022, 5 560 jeunes de 16 à 26 ans ont été accompagnés par la Mission Locale, dont 52% de garçons et 48% de filles. 2 105 d'entre eux étaient nouvellement inscrits et 43% de ces jeunes habitent un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville.

Parmi ces jeunes, 4 395 ont intégré un dispositif national (Parcours Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie, Garantie Jeunes jusque fin février, Contrat Engagement Jeunes) et ont ainsi pu bénéficier d'allocations pour sécuriser leur parcours : près de 6,4 millions d'Euros ont ainsi été versés à 3 394 jeunes.

Dans un contexte sanitaire, social et économique particulier depuis 2020, l'équipe de la Mission Locale a adapté et repensé son accompagnement en direction des jeunes, via les outils numériques ou les aides psychologiques notamment.

Par ailleurs, la Loi de Lutte contre les Exclusions de 1998 a confirmé les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dans leur double fonction :

- de mise en cohérence au plan local des politiques en matière d'insertion et d'emploi ; les PLIE étant définis comme des « plateformes de coordination des interventions publiques pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes les plus en difficulté » ;
- d'organisation de parcours d'insertion individualisés permettant à des personnes exclues du marché du travail d'accéder à un emploi durable.

En 2022, avec 390 nouvelles entrées, 1 528 personnes étaient accompagnées par le PLIE, dont 934 originaires des Quartiers Politique de la Ville. Avec une répartition quasi paritaire hommes et femmes, 46% sont allocataires du RSA et 24 % sont des jeunes. Le PLIE validera en 2022 a minima 270 sorties positives.

Enfin, par délibération n°s 05/732 du 26 septembre 2005 et 06/930 du 13 novembre 2006, le Conseil Municipal a acté la création et la mise en œuvre de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes (MDE). Ainsi sous le nom de Emploi et Entreprises Lille Avenir, l'association porte le dispositif Maison de l'Emploi sur le territoire de Lille Lomme Hellemmes, qui rassemble toutes les initiatives publiques et privées en faveur de l'emploi en direction des entreprises, des salariés, des demandeurs d'emploi et des créateurs d'activité. Elle est le trait d'union entre les politiques publiques et les habitants du territoire et vise à diagnostiquer et à développer les compétences au sein des entreprises.

### **Article 1 : Objet de la convention**

Par la présente convention, la Ville de Lille, la Commune associée de Lomme et l'association Lille Avenir conviennent d'établir un partenariat pour soutenir les moyens de l'association sur les programmes d'actions cités ci-après, dont elle prend l'initiative en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées en fin de préambule et conformément aux obligations énoncées dans cette convention.

La présente convention fixe également les moyens financiers que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ces programmes, compte tenu des autres participations dont bénéficie l'association et établit les procédures de suivi et d'évaluation dont les partenaires se dotent pour faciliter la conduite du programme d'actions.

## **Article 2 : Missions et objectifs**

### **Article 2.1 : La Mission Locale Lille Avenirs**

Pour l'année 2023, le programme d'activités et le plan d'actions de la Mission Locale Lille Avenirs se répartit en 4 offres de services de la manière suivante :

- repérage, accueil, information et orientation :
  - o donner des informations ciblées et individualisées ;
  - o offrir aux jeunes du territoire, les conseils et les soutiens nécessaires à leur orientation ;
  - o favoriser l'autonomie des jeunes en les rendant acteurs et responsables de leur insertion ;
  - o proposer des outils de communication attractifs, adaptés au public pour faciliter leur autonomie et leur accès à l'offre de services ;
  - o informer et accompagner le retour en formation initiale.
- accompagnement des parcours d'insertion :
  - o accompagner les jeunes tout au long de leur parcours ;
  - o lever les obstacles et les freins à la réussite des projets des jeunes ;
  - o offrir un accompagnement adapté aux jeunes et un accompagnement renforcé à ceux qui sont le plus en difficulté ;
  - o favoriser et permettre l'autonomie des jeunes.
- développement d'actions pour favoriser l'accès à l'emploi :
  - o préparer des jeunes demandeurs d'emploi à la mise en relation avec les employeurs ;
  - o structurer une offre de services aux employeurs et une stratégie d'implication des employeurs locaux ;
  - o s'assurer des complémentarités avec les autres activités, les autres organismes chargés de favoriser l'accès à l'emploi et notamment les Maisons de l'Emploi et les acteurs du Service Public de l'Emploi.
- ingénierie de projet et animation locale au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes :
  - o connaître et participer au partenariat local sur l'ensemble des champs favorisant l'insertion des jeunes ;
  - o l'emploi ;
  - o la formation ;
  - o le logement ;
  - o la santé ;
  - o la mobilité ;
  - o la citoyenneté ;
  - o donner la parole aux jeunes : accompagner et favoriser la concertation des jeunes afin de leur donner le pouvoir d'agir sur les politiques publiques, accompagner leur souhait de s'engager en tant que citoyen.

### **Article 2.2 : Le PLIE Lille Avenirs**

Au regard de l'influence, de la complexité de gestion et des exigences accrues du Fonds Social Européen (FSE) sur les projets mis en place, des multiples actions d'accompagnement (*Initiative pour l'Emploi des Jeunes, Garantie Jeunes...*) et des mesures en faveur du public Jeune régulièrement questionnées et variables, conjuguées entre autre à une croissance

importante du chômage des seniors, l'équipe du PLIE est constamment mobilisée pour adapter son programme d'appuis et d'actions aux nouvelles dispositions nationales, régionales et locales.

Le demandeur d'emploi et l'innovation sociale sont au cœur du PLIE qui apporte de la souplesse aux réponses apportées sur le territoire aux problèmes d'emploi et d'inclusion des publics prioritaires grâce à son rôle de plate-forme territoriale et la mise en œuvre des programmes d'actions.

Pour aboutir à l'insertion durable à l'emploi d'au moins 300 participants par an, le PLIE met en exergue les priorités suivantes :

- l'intégration de 600 nouveaux participants par an pour un total d'accompagnements équivalant à 1.800 personnes ;
- le suivi de 2/3 d'adultes (dont 50 % d'allocataires du RSA) pour un maximum d'1/3 de jeunes de moins de 26 ans sans qualification ou sans expérience professionnelle ;
- le financement des modules de formation pour les salariés suivis par le PLIE, en contrat aidé dans les structures d'insertion ;
- à budget constant et au sein de la subvention de la Ville, la création d'une enveloppe réservée chaque année à l'Innovation Sociale.

En outre, les femmes et les habitants en Quartier Politique de la Ville resteront des priorités transversales dans l'ensemble du Plan et la durée d'inactivité des participants fera l'objet d'une attention particulière tout au long du PLIE.

Le Comité de Pilotage du PLIE composé de la Ville de Lille et de ses communes associées, des services de la Préfecture, de la DDETS, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de Pôle Emploi valide l'ensemble des projets, des actions et des processus à mettre en œuvre par l'équipe d'animation du PLIE.

Ces orientations, en complément de la mise en œuvre d'un accompagnement de parcours de qualité qui reste le socle des résultats de mise à l'emploi, permettent de développer des réponses de qualité, flexibles et innovantes aux problématiques d'insertion professionnelle rencontrées à Lille, Lomme et Hellemmes.

Pour l'année 2023, les financements directs relatifs à la mise en œuvre du PLIE se décomposeront ainsi :

	Montant Prévisionnel
Ville de Lille	757.000 €
Conseil Régional Hauts-de-France	146.000 €
FSE (via État)	576.385 €
<b>TOTAL</b>	<b>1.479.385 €</b>

### **Article 2.3 : L'activité Emploi et Entreprises de Lille Avenirs**

Ces actions sont menées envers les entreprises notamment sur la filière *Service à la Personne et au Soin* dans le cadre du Plan d'Action Métropolitain pour l'Emploi de la Métropole Européenne de Lille, la filière *de la Transition Ecologique* ou encore la filière *Commerce/Artisanat* en partenariat avec la Chambre de Métier et de l'Artisanat.

Lille Avenirs y mène, auprès des employeurs, des actions de sensibilisation sur les évolutions des métiers, des actions de Gestion Prévisionnelle Territorialisée des Emplois et des Compétences (GPTEC), de l'accompagnement des employeurs sur les pratiques RH. Elle offre également une mission d'appui RH aux associations et structures de l'ESS et travaille chez ces dernières à la détection de structures potentiellement employeuses de Parcours Emploi Compétences (PEC).

L'association réalise la promotion des **clauses d'insertion** auprès des donneurs d'ordre et les aide dans leurs mises en œuvre en calibrant les marchés, en préparant les publics, en suivant les opérateurs tout au long des parcours. Elle aide les entreprises dans la réalisation des heures d'insertion figurant dans les marchés et accompagne les entreprises et/ou structures d'insertion par l'activité économique dans la mise en œuvre de leur réponse aux marchés.

L'association intervient également sur la **Zone Franche Urbaine – Territoire Entrepreneur et les quartiers Politique de la Ville** en accompagnant les acteurs économiques sur les différents dispositifs et sur leur volet RH.

Lille Avenirs accompagne les **grands projets d'implantation** et le développement des entreprises (Grandes Opérations) en mobilisant et en coordonnant l'ensemble des partenaires locaux tout en offrant un interlocuteur unique à celles-ci.

Par ailleurs, des actions à destination du public sont menées.

Une mission **Appui Social** propose un accompagnement aux personnes nouvellement licenciées et rencontrant des difficultés sociales bloquant leur retour vers l'emploi.

Une **action formation** qui apporte des propositions de formation à des besoins clairement identifiés afin de permettre la qualification et l'accès à l'emploi durable des participants du PLIE de Lille ne trouvant pas de réponse dans le droit commun, via l'achat de prestations. En effet, bien que le droit commun offre de multiples possibilités de réponses en termes de formation, ses contraintes temporelles et techniques ne couvrent pas tous les besoins exprimés.

L'association fait profiter aux publics en difficulté des offres d'emploi issues de la mise en œuvre des clauses d'insertion, co-anime des opérations collectives (chantiers d'insertion, opérations emploi-formation, recrutements directs,...), et évalue les opérations initiées et en rend compte aux donneurs d'ordre.

Enfin, à la demande du Conseil Régional, la MDE accompagne de manière renforcée des **salariés en contrats PEC** (Parcours Emploi Compétence) sur des postes de maintenance informatique, d'aide à la restauration, d'entretien des locaux dans les lycées du Bassin de Lille.

Des actions d'ingénierie territoriale sont également menées, à l'instar de l'expérimentation **Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée** à Fives, du pilotage de la **Cité de l'Emploi** sur les secteurs NPNRU au Faubourg de Béthune et aux Bois-Blancs, de la poursuite du **développement des circuits-courts** y compris auprès de jeunes non connus de la Mission locale et dans le cadre de « L'homme entreprendre » ou encore de la **structuration et la promotion des clauses d'insertion**.

En s'appuyant sur deux lieux ressources au siège de la MDE et à Lille Sud, l'association s'investit également sur le **développement de la création d'activité** dans les Quartiers Politique de la Ville. Elle anime et coordonne avec les partenaires de la création d'entreprises une offre de services lisible, en identifiant les porteurs et créateurs de projet et en valorisant les talents et réussites.

Au sein du programme global d'activités de l'association, dans un contexte sanitaire, social et économique toujours préoccupant pour la population lilloise et son tissu économique, la **Ville de Lille souhaite plus particulièrement appuyer la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes sur les priorités suivantes :**

- *aider les salariés lillois et les entreprises en difficulté dans le contexte de crise économique actuel ;*

- accompagner les employeurs du territoire dans leurs opérations de recrutement afin que les opportunités bénéficient aux habitants de Lille-Lomme-Hellemmes, mais aussi développer les stages de découverte à l'instar de l'action spécifique menée sur l'hôtellerie restauration avec les professionnels engagés par une « Charte des Restaurateurs Employeurs Engagés pour la Qualité de Vie au Travail de leurs Salariés » ;
- soutenir de nouveaux projets d'insertion par l'activité économique sur le territoire et l'accès des Lillois à ces emplois ainsi qu'au déploiement des contrats aidés sur le territoire ;
- faciliter la mise en œuvre des différentes clauses dans les marchés publics favorisant l'emploi durable : clauses sociales, clauses de formation (notamment la formation intégrée au travail) ;
- animer et coordonner le projet Cité de l'Emploi de Lille qui développe un volet emploi et insertion des projets de renouvellement urbain, dans les quartiers du Faubourg de Béthune et des Bois Blancs. D'une part pour que les habitants profitent des opportunités créées par cette coordination des acteurs et partenaires emploi et d'autre part pour susciter la création d'entreprises et d'activités, il s'agit pour Lille Avenirs et la Ville de Lille :
  - de piloter et d'animer le Comité Technique des partenaires « Solutions », le Comité d'Orientation des partenaires « repérage » et coanimation du Comité de Pilotage ;
  - de coordonner les deux Adultes Relais dédiés à la Cité de l'Emploi en lien avec les deux centres sociaux du Faubourg de Béthune et de Bois-Blancs et le groupe insertion NPRU ;
  - de coordonner l'action de tous les partenaires associés à la mise en œuvre des différents volets de la Cité de l'Emploi ;
  - de créer des événements publics favorisant la mobilisation et le repérage des publics concernés par la Cité de l'Emploi.
- animer et coordonner le projet « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) à Lille-Fives. Dans le cadre de la loi adoptée le 30 novembre 2020 qui prolonge et étend l'expérimentation TZCLD, il s'agit pour Lille Avenirs et la Ville de Lille :
  - de piloter et d'animer le Comité Local à l'Emploi (CLE) du TZC de Fives ;
  - de suivre les étapes de validation du dossier de candidature de Lille-Fives auprès du Fonds d'Expérimentation, en lien avec la Ville de Lille ;
  - de sensibiliser le territoire à l'expérimentation et mobiliser le plus grand nombre d'acteurs du territoire ;
  - de coordonner l'action de tous les participants et partenaires à l'expérimentation ;
  - de mobiliser l'ensemble des demandeurs d'emploi, valoriser et identifier les compétences détenues afin de créer la première cohorte des salariés de l'EBE de Fives ;
  - d'identifier avec les acteurs du territoire, les besoins non satisfaits qui pourraient être supports d'activités ;
  - de configurer et mettre en œuvre les activités en réponse à ces besoins qui tiennent compte, à la fois des compétences des demandeurs d'emploi mais également de l'équilibre économique et des dynamiques municipales liées à la transition écologique ;
  - de participer aux réflexions sur les expérimentations nationales et intégrer la dynamique métropolitaine avec les autres territoires d'expérimentation TZC.
- répondre aux besoins pour les métiers du grand âge et de la dépendance en accompagnant une réelle filière d'emplois des métiers de l'aide et du soin ;

- développer des métiers et compétences associés à la transition écologique, il s'agit pour Lille Avenir et la Ville de Lille :

- de construire un ou plusieurs référentiels de compétences liés à la transition écologique, au réemploi et au recyclage, et poursuivre la mobilisation des demandeurs d'emploi de longue durée vers ces emplois,
- de structurer une approche innovante de Gestion Prévisionnelle Territorialisée des Emplois et des Compétences (GPTEC) des métiers à la transition écologique pour les publics éloignés de l'emploi,
- de poursuivre le dispositif «Cultivons l'insertion dans nos quartiers» qui prend appui sur de multiples projets d'agriculture urbaine portés par la Ville de Lille, en partenariat avec les opérateurs agronomiques et les structures sociales de proximité, comme à Fives autour du projet Fives Cail ou sur le secteur Concorde du Faubourg de Béthune avec l'installation de la ferme urbaine dans le cadre du NPNRU.

### **Article 3 : Engagements de Lille Avenir, de la Ville de Lille et de la Commune associée de Lomme**

Lille Avenir s'engage à :

- choisir elle-même les modalités d'exécution des opérations sus mentionnées ;
- réaliser les opérations reprises ci-dessus pour lesquelles elle sollicite auprès de la Ville de Lille une participation financière ;
- mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution ;
- communiquer et à valoriser le partenariat avec la Ville de Lille ;
- produire à la Ville les documents justifiant les dépenses correspondantes et un bilan qualitatif et quantitatif des actions tels que précisés en article 8.

Pour sa part, la Ville de Lille s'engage :

- à soutenir financièrement la réalisation de cet objectif dans les limites prévues par la présente convention ;
- à informer l'association des résultats de l'évaluation subséquente à la communication du bilan qualitatif et quantitatif susmentionné.

Toute autre subvention octroyée par la Ville à l'Association pour ledit exercice 2023 sera arrêtée par délibération du Conseil Municipal conformément au budget primitif et de la présente convention.

### **Article 4 : durée**

La présente convention est conclue pour l'année 2023.

### **Article 5 : obligations financières et comptables**

La présente convention précise les modalités de financement que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ce programme pour l'année 2023. Le montant total de la subvention attribuée par la Ville de Lille et la Commune de Lomme s'élève à 2.370.600 €, répartie comme suit :

2.289.600 € pour la Ville de Lille dont :

- 2.158.800 € pour la délégation Emploi Insertion par l'Activité Économique
- 5 000 € pour la délégation Relations Internationales et Européennes

- 99.800 € pour la délégation Jeunesse
- 26.000 € pour la délégation CLSPD

81.000 € pour la commune de Lomme.

Le budget global prévisionnel 2023 de l'association est de 9.387.825 € (annexe 1).

Un tableau représentant la répartition des financements 2023 par délégations est annexé à la présente convention (annexe 2).

Dans l'attente du rapport d'activité 2022 et des comptes certifiés 2022 de Lille Avenirs, un versement d'une avance de 50 % d'un montant de 1.131.800 €, est proposé à la signature de la convention, concernant la participation des délégation Emploi Insertion par l'Activité Économique, Relations Internationales et Européennes et Jeunesse de la Ville de Lille

Le solde 2023 sera versé, après justification par la structure de la réalisation de son plan d'actions 2022 en s'appuyant sur un bilan détaillé, qualitatif et quantitatif, transmis par l'association à la Ville de Lille.

Un versement unique de 26.000 € de la Ville de Lille au titre de la participation de la délégation CLSPD est proposé par le biais d'une convention spécifique (délibération 23/80 du 3 février 2023).

Un versement unique de 81.000 € de la Commune de Lomme est proposé à la signature de la convention.

**Article 5.1.1 : Conditions de détermination du coût de l'opération Mission Locale Lille Avenirs et de la contribution financière de la Ville de Lille et la Commune associée de Lomme**

Au regard des engagements figurant ci-dessus et du plan d'actions en annexe 3 de la présente convention, la Ville de Lille et la Commune associée de Lomme entendent soutenir l'activité Mission Locale de Lille Avenirs à hauteur de 1.462.600 € au titre de l'année 2023 dont 1.381.600 € pour la Ville de Lille et 81.000 € pour la Commune associée de Lomme.

**Pour les délégations Emploi / Insertion de Lille et de Lomme**

Le montant total de la subvention proposée par la délégation Emploi/Insertion au titre de l'année 2022 s'élève à 1.250.800 € pour la Ville de Lille et 81.000 € pour la Commune associée de Lomme.

La finalité de l'action consiste en la prise en charge globale des jeunes accueillis dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- l'accueil, l'orientation, l'accès à la formation, à la qualification, à l'emploi et l'accompagnement social de jeunes de 16 à 25 ans ;
- l'accès à l'emploi de jeunes en CDI, CDD de 6 mois et alternance dans le cadre du plan emploi ;
- l'accès à la formation de jeunes dans le cadre des dispositifs financés par le Conseil Régional, le Pôle Emploi et le PLIE ;
- le développement du plan « 1000 apprentis » sur le territoire ;
- la poursuite de l'animation des « Circuits-courts » par de nouveaux partenariats avec des employeurs ;



- l'animation, en lien avec la Direction Jeunesse de la Ville de Lille, du programme de mentorat dans le but de renforcer le parrainage existant pour mobiliser tous les Lillois prêts à s'engager pour l'emploi des jeunes ;
- le développement du Contrat d'Engagement Jeunesse (CEJ) , notamment en permettant à 1 400 jeunes Lillois inscrits à la Mission Locale d'en bénéficier avec un objectif de 100 % de sorties dynamiques dont 45% en CDI ou CDD de plus de 6 mois ou contrat d'alternance,
- la coopération avec Pôle Emploi et l'APEC pour les aides financières exceptionnelles ;
- l'organisation et l'animation de permanence hors les murs et ce, dans les deux maisons des projets de Lomme ;
- la création et la mise en œuvre d'actions communes avec le service jeunesse de Lomme.

### Pour la délégation Relations Internationale et Européenne

#### \* Développement de la mobilité internationale des jeunes en lien avec nos villes partenaires :

La mobilité internationale permet l'acquisition ou le renforcement de nouvelles compétences pour les jeunes, notamment pour ceux ayant moins d'opportunités. Elle peut également leur permettre de devenir des acteurs du développement économique du territoire au sein des Villes partenaires et reste un atout important dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. La Mission Locale de Lille accompagne les jeunes dans leurs projets de mobilité individuelle ou collective et favorise en particulier les mobilités de et vers nos villes partenaires européennes (Esch sur Alzette, Turin, Leeds, Wroclaw, Cologne) et internationales (Oujda, Saint-Louis).

En raison de cette approche d'accompagnement spécifique, il est proposé de verser un financement de 5.000 € de la délégation Relations Internationales et Européennes.

### Pour la délégation Jeunesse

Au-delà des préoccupations liées à l'insertion professionnelle, la Ville de Lille accorde une attention particulière à l'insertion sociale des jeunes lillois, lommeois et hellemmois. Afin de permettre à chacun d'entre eux de bénéficier d'un accompagnement adapté à sa situation, la Ville de Lille s'appuie sur plusieurs dispositifs portés par Lille Avenirs qui s'inscrivent pleinement dans le cadre des orientations fixées par la stratégie Jeunesse 2021-2026.

La Ville de Lille entend soutenir l'action de l'association Lille Avenirs en lui accordant pour l'année 2023, au titre de la délégation Jeunesse, une subvention en soutien aux actions en faveur de la jeunesse d'un montant de 99.800 €, répartie de la manière suivante :

- 68.800 € pour la plateforme service civique, qui s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui souhaitent s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans des missions d'intérêt général. Lille Avenirs est aujourd'hui identifiée comme un acteur incontournable dans la gestion du dispositif. Elle a su se qualifier et dispose d'une équipe dédiée qui offre un accompagnement de qualité aux jeunes volontaires et aux structures bénéficiaires du dispositif ;
- 17.000 € pour le Comité Lillois d'Aide aux Projets (CLAP), qui offre un accompagnement individualisé pour les jeunes âgés de 18 à 30 ans souhaitant créer leur entreprise ou porter un projet culturel, sportif ou humanitaire ;
- 6.000 € pour le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), qui permet aux jeunes de 16 à 30 ans, inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle, de

s'informer sur les droits et devoirs des locataires, les solutions de logement existantes et les démarches à entreprendre pour accéder au logement ;

- 8.000 € pour le développement des projets culturels et citoyens dont l'objectif est de proposer des actions collectives pour favoriser l'éveil et la curiosité culturelle en faveur d'un public qui en est éloigné pour des raisons financières ou sociales (jeunes des quartiers prioritaires, public peu ou pas qualifié, en situation d'isolement, en situation de précarité...). Ces actions permettent de visiter des équipements et de faire connaître les offres et programmations disponibles sur le territoire.

### **Pour la délégation CLSPD**

\* **Dispositif d'insertion sociale et professionnelle de personnes détenues ou sortant de prison** :

Le montant de la subvention s'élève à 26.000 €. Ce projet, entrant dans le cadre de la thématique Prévention de la Délinquance, est confié à la Mission Locale de Lille qui mène une action d'accompagnement, de conseil et de formation des jeunes adultes sortant de prison (délibération 23/80 du 3 février 2023).

Cette action bénéficiera d'un cofinancement au titre du FIPD Etat.

### **Article 5.1.2 : Conditions de détermination du coût du programme d'actions du PLIE Lille Avenirs et de la contribution de la Ville de Lille**

La Ville apporte une contribution financière pour un montant prévisionnel maximal de 757.000 € en subvention de fonctionnement pour la réalisation des missions et des objectifs cités à l'article 1 et à l'article 2.2 de la convention.

### **Article 5.1.3 : Conditions de détermination du coût du programme d'actions Emploi et Entreprises de Lille Avenirs et de la contribution de la Ville de Lille**

La Ville apporte une contribution financière pour un montant de 151.000 € en subvention de fonctionnement pour la réalisation des missions et des objectifs cités à l'article 1 et à l'article 2.3 de la convention.

A noter que ce financement inclus le financement de la Ville de Lille pour l'action « Cultivons l'Esprit d'Entreprendre » de la programmation du Contrat de Ville 2023 de la Ville de Lille.

### **Article 5.2 : Obligations de Lille Avenirs**

Les subventions versées par la Ville de Lille et la Commune de Lomme, au titre des délégations Emploi/Insertion, CLSPD et Relations Internationales et Européennes sont affectées à la réalisation des opérations susvisées et détaillées en objet.

La Mission Locale s'engage à fournir :

- un rapport annuel d'activité et un compte-rendu financier 2023 dans les 6 mois après la clôture de son exercice, celui-ci atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention attribuée (arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations) ;
- un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité de la Mission Locale pour le territoire de Lomme ;
- une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de l'activité (article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales).

### **Article 5.3 : Obligations de la Ville de Lille**

La Ville de Lille qui apportera son concours financier pour sa contribution à l'activité de Mission Locale de Lille Avenirs s'engage :

- à verser le montant de la subvention 2023 en 2 versements sur le compte de l'association LILLE AVENIRS n°00045786901 - Code Banque 10278 - Code Guichet 02715 - Clé RIB 10 - domicilié au Crédit Mutuel au titre de sa participation aux programmes de la convention de l'année 2023 correspondant aux délégations Emploi Insertion, Relations Internationale et Européenne, CLSPD et Jeunesse :
  - une avance de 1.131.800 € après signature de la présente convention ;
  - un solde maximal de 1.131.800 € après réception du rapport d'activité 2023, des comptes certifiés 2023;
- à imputer la participation financière de la Ville de la manière suivante :
  - 1.355.600 € sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 65748, fonction 61 – Opération n° 489 intitulée « Lille Avenirs - Mission Locale »,
  - 757.000 € sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 65748, fonction 61 – Opération n° 1978 intitulée « Lille Avenirs - PLIE - Maison de l'Emploi »,
  - 151.000 € sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 65748, fonction 61 – Opération n° 490 « Lille Avenirs - Maison de l'Emploi ».

### **Article 5.4 : Obligations de la Commune de Lomme :**

La Commune de Lomme qui apportera son concours financier pour sa contribution à l'activité de la Mission Locale de Lille, s'engage à verser le montant de la subvention en un seul versement, soit 81.000 € à la notification de la subvention par la Commune de Lomme, au compte n°00045786901 - Code Banque 10278 - Code Guichet 02715 - Clé RIB 10 - domicilié au Crédit Mutuel, au titre de sa participation aux programmes de la structure pour sa délégation Emploi/Insertion.

### **Article 6 : Autres engagements**

L'association communiquera sans délai à la Ville de Lille les documents et informations suivants :

- les statuts de l'association ;
- un récépissé de déclaration en Préfecture ;
- le compte d'exploitation et un bilan pour l'exercice comptable de l'année précédente ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- les changements de personnes chargées de l'administration ou de la direction ;
- le changement d'adresse du siège social.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, l'association en informera la Ville de Lille.

### **Article 7 : Appréciation du réalisé des opérations**

En cas d'inexécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la Mission Locale de Lille pour une raison quelconque, la Ville de Lille peut suspendre ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant

de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

### **Article 8 : Évaluation**

Lille Avenirs de Lille s'engage à fournir un bilan qualitatif et quantitatif à partir d'indicateurs pertinents d'évaluation. Il est préalablement indiqué que les indicateurs serviront de paramètres objectifs et transparents permettant d'évaluer la compensation accordée à la Mission Locale de Lille.

### **Article 9 : Contrôle**

La Ville de Lille s'assure que la subvention accordée à titre de contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre de l'opération citée en objet. A défaut, la Ville peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la subvention afin d'empêcher toute surcompensation. La Ville de Lille ou toute personne mandatée par cette collectivité pourra demander à tout moment à Lille Avenirs la communication de toutes les pièces permettant le contrôle de l'utilisation de la subvention.

### **Article 10 : Résiliation**

En cas d'irrespect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

### **Article 11 : Contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution ou l'interprétation du présent contrat ressort de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

*Annexe 1 : Budget Prévisionnel 2023 de Lille Avenirs*

*Annexe 2 : Répartition 2023 de la subvention par délégation pour la Ville de Lille et la Commune de Lomme*

*Annexe 3 : Plan d'actions 2023 de Lille Avenirs*

Fait en trois exemplaires,  
Lille, le

Pour la Ville de Lille,  
La Première Adjointe au  
Maire  
déléguée à l'Économie

Pour la Ville de Lille - Commune  
Associée de Lomme  
Le Maire délégué de la  
Commune associée de Lomme

Pour Lille Avenirs,  
Le Président,

Audrey LINKENHELD

Olivier CAREMELLE

Martin DAVID-BROCHEN

5. Budget de l'association  
Année 2023 ou exercice du

CHARGES	Montant			PRODUITS			Montant		
	Mission Locale	Maison de l'Emploi	PLIE	Lille Avenir	Mission Locale	Maison de l'Emploi	PLIE	Lille Avenir	
<b>CHARGES DIRECTES</b>				<b>RESSOURCES DIRECTES</b>					
60 - Achats	131 828	28 322	17 060	175 208	40 000			40 000	
Achats matières et fournitures									
Autres fournitures					6 719 363	983 850	1 505 385	9 208 598	
61 - Services extérieurs	529 042	168 134	81 108	888 284	4 079 027	248 302		4 327 329	
Locations					3 974 806	87 677			
Entretien et réparation					104 221	160 626			
Assurance									
Documentation					342 627	54 405	146 000	543 032	
62 - Autres services extérieurs	545 708	108 985	70 821	725 293	19 440			19 440	
Rémunérations intermédiaires et honoraires									
Publicité, publication									
Déplacements, missions									
Services bancaires, autres									
63 - Impôts et taxes									
Impôts et taxes sur rémunération									
Autres impôts et taxes					45 765	285 850		331 615	
64 - Charges de personnel	5 471 493	703 986	956 014	7 131 493	1 381 600	181 000	767 000	2 289 600	
Rémunération des personnels					81 000			81 000	
Charges sociales									
Autres charges de personnel	25 700		386 847	412 547					
Subvention versées			386 847	386 847					
65 - Charges financières									
66 - Charges exceptionnelles									
67 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	56 430	11 268	7 303	75 000	100 835	24 825	13 567	139 227	
68 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés									
TOTAL DES CHARGES	6 860 198	1 008 675	1 518 952	9 387 825	6 860 198	1 008 675	1 518 952	9 387 825	
Excédent prévisionnel (bénéfice)				0			0		
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE(S)</b>									
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	194 665	29 135	43 201	267 000	194 665	29 135	43 201	267 000	
860 - Secours en nature									
861 - Offres à disposition gratuites de biens et services									
862 - Prestations									
864 - Personnel bénévole									
TOTAL				267 000				267 000	

<sup>1</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.  
<sup>2</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) sur l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat, voir notice.  
<sup>3</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

**Répartition des financements 2023 à l'association Lille Avenirs**

Mission Locale Lille Avenirs	Ville de Lille				Ville de Lomme
	Délégation Emploi Insertion par l'activité économique	Délégation Relations Internationales et Européennes	Délégation Jeunesse	Délégation CLSPD	Subvention de fonctionnement
Date de Conseil Municipal	13-avr.-23	13-avr.-23	13-avr.-23	3-févr.-23	13-avr.-23
Pôle Accueil Pôle Emploi Subvention de fonctionnement	1 250 800 €				<b>81 000 €</b>
Mobilité des jeunes en lien avec nos villes partenaires		5 000 €			
Service Civique 68 800 € CLAP 17 000 € CLLAF 6 000 € Culture 8 000 €			99 800 €		
Dispositif d'insertion sociale et professionnelle de personnes détenues ou sortant de prison				26 000 €	
Avance sur l'opération 489 - Lille Avenirs - Mission Locale	625 400 €	2 500 €	49 900 €		
Solde sur l'opération 489 - Lille Avenirs - Mission Locale	625 400 €	2 500 €	49 900 €		
<b>Total Ville de Lille et Commune associée de Lomme</b>			<b>1 462 600 €</b>		

Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi	
Avance sur l'opération 1978 - Lille Avenirs - PLIE - Maison de l'Emploi	378 500 €
Solde sur l'opération 1978 - Lille Avenirs - PLIE - Maison de l'Emploi	378 500 €
<b>Total</b>	<b>757 000 €</b>

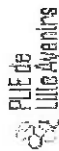
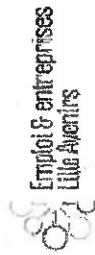
Emploi et Entreprises Lille Avenirs Dispositif Maison de l'Emploi	
Avance sur l'opération 490 - Lille Avenirs - Maison de l'Emploi	75 500 €
Solde sur l'opération 490 - Lille Avenirs - Maison de l'Emploi	75 500 €
<b>Total</b>	<b>151 000 €</b>

	Délégation Emploi Insertion par l'activité économique	Délégation Relations Internationales et Européennes	Délégation Jeunesse	Délégation CLSPD	Ville de Lomme	
<b>Total avance Lille Avenirs</b>	1 079 400 €	2 500 €	49 900 €			<b>1 131 800 €</b>
<b>Total solde Lille Avenirs</b>	1 079 400 €	2 500 €	49 900 €			<b>1 131 800 €</b>
<b>Sous-total Subvention Ville de Lille</b>	<b>2 158 800 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>99 800 €</b>			<b>2 263 600 €</b>
<b>Total Subventions Lille Avenirs</b>	<b>2 158 800 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>99 800 €</b>	<b>26 000 €</b>	<b>81 000 €</b>	<b>2 370 600 €</b>

paiement direct via une délibération spécifique



Lille Aveniris



# Plan d'Actions 2023

Conseil d'Administration du 22 novembre 2022

# Les Actions Métiers

Les actions métiers sont des actions qui permettent de financer des projets de recherche et de développement dans des domaines spécifiques. Elles sont généralement émises par des entreprises ou des institutions de recherche et sont destinées à attirer des investisseurs intéressés par ces domaines. Les actions métiers peuvent être achetées et vendues sur des marchés financiers, mais elles sont souvent considérées comme des investissements à long terme en raison de leur nature spéculative et de leur risque élevé.



Renforcer l'Aller Vers les publics les plus éloignés

Diagnostic partagé et unifié

Favoriser une Orientation autonome

Prévenir le décrochage, raccrocher, ouvrir de nouvelles portes vers les qualifications

Développer les étapes d'engagement citoyen, culturelles et de mobilité

Favoriser l'entrepreneuriat économique et social

Renforcer les partenariats d'accompagnement

Travailler l'autonomie dans toutes ses dimensions

Accompagner les mutations des emplois



## Priorité 1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale

### OS L (ex OS 10) – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Cet OS vise à financer les actions sociales déconnectées d'un lien avec l'emploi : il vise les publics les plus fragilisés : BRSA, migrants, familles monoparentales, enfants

1. Actions visant à lutter contre la pauvreté et favoriser l'insertion sociale des individus (tous publics exclus et vulnérables)
  - Repérage (allegz-vers, maraudes...) et accueil des personnes les plus exclues (grande précarité, sans-abris, habitats précaires et indignes..)
  - Aide matérielle dans le cadre de mesures d'accompagnement ou d'accueil
  - Accompagnement social et remobilisation (y compris activités culturelles, sportives et de loisir)
  - Accès aux droits (santé, protection sociale, justice, accès aux services publics...) et facilitation de la mobilité quotidienne
  - Formation et professionnalisation des travailleurs du champ social et médico-social ;  
Coordination des acteurs et actions d'ingénierie

**Cet OS relèvera principalement des OI**



#### Objectif :

**Stratégie raisonnée de prévention  
et de lutte contre la pauvreté**

Il nous faut aller plus loin :

- Un nouveau mode actions/partenariats qui inclut la prescription des publics (Cellule d'accompagnement des Ukrainiens, SOLFA...)
- Une enveloppe spécifique pour la levée des freins (Frais d'inscription aux formations, Achat de Kit Hygiène, Co-financement de permis B...)
- Des partenariats revisités avec les prescripteurs historiques du PLIE en lien avec les suites de parcours à durée limitée (Equipe Emploi de Pole Emploi, CEJ avec la Mission Locale, Sortie de RSA sans insertion durable, revoir le lien avec les structures de l'IAE)





# Etat des lieux comparatif de janvier à septembre des années 2022 et 2019 (référence hors COVID)

Progression de 11% des Nouvelles Inscriptions.

Progression de 14,7% des Jeunes en Demande d'Insertion + accompagnement CEJ (10 à 30 par CSP)

Antennes	Nouvelles inscriptions				Jeunes en demande d'insertion				Poids CSP par antenne		
	2019		2022		2019		2022		ETP	%	JDIV CSP
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%			
Moulins	186	13,31	196	12,63	402	13,56	486	14,29	2,6	13,54	186
Wazemmes	160	11,46	174	11,21	266	8,97	347	10,21	2	10,42	174
Lille Sud & Fbg de Béthune	227	16,26	276	17,79	548	18,49	604	17,76	2,8	14,58	216
Lomme/Vauban/Bois-Blancs	250	17,90	266	17,14	566	19,10	551	16,21	4	20,83	138
Fives/St Maurice/Hellemmes	323	23,13	361	23,26	671	22,64	801	23,56	3,8	19,80	211
Centre Ville/Vieux Lille	251	17,97	279	17,97	511	17,24	611	17,97	4	20,83	153
<b>TOTAL</b>	<b>1397</b>	<b>100</b>	<b>1552</b>	<b>100</b>	<b>2964</b>	<b>100</b>	<b>3400</b>	<b>100</b>	<b>19,2</b>	<b>100</b>	<b>177</b>

- **Nos objectifs :**
  - Cibler les zones d'intervention prioritaires
  - Poursuivre les initiatives hors les murs afin d'aller à la rencontre des jeunes silencieux.
  - Développer les dynamiques partenariales par quartier.
- **Les actions à engager ou à renforcer :**
  - Identifier nos zones de faible pénétration via un outil de géolocalisation (acquisition au T1 2023) puis analyse partagée avec chefs de quartier et partenaires
  - Définir avec les partenaires les méthodes de travail les plus adaptées pour aller vers les jeunes :
    - Séance de travail sur chaque quartier avec les partenaires essentiels qui gravitent autour des familles et des jeunes => 1<sup>ère</sup> séance de travail autour d'un petit déjeuner en antenne.
    - Tenir compte des potentialités locales des partenaires (institutionnels, associatifs, structures d'actions solidaires, sportifs...) afin d'expérimenter de nouvelles formes d'intervention.
  - S'associer à la dynamique du Plan Lillois de Lutte Contre les Exclusions

- **Une approche par quartiers :**
  - Des dynamiques construites avec les adjoints en charge de quartier selon les besoins du territoire
- **Actions à maintenir ou renforcer :**
  - **Fives : Approche Territoire « global » Zéro Chômeurs de Longue Durée**
    - Animation du Comité Local pour l'Emploi
    - Mobilisation via les partenaires et le conseiller PLIE de territoire
  - **Bois-Blancs et Faubourg de Bethune : Continuer la Cité de l'Emploi**
    - Une animation coordonnée efficace
    - Des actions adaptées sur-mesure aux besoins des publics
    - Financement demandé pour la poursuite en 2024



## Fives

- Accompagner la création de l'établissement Fives et des activités
- Animer le comité de mobilisation des futurs volontaires et accompagner vers les autres solutions vers l'emploi : un conseiller PLIE « projet de territoire » dédié
- Assurer la coordination pérenne du Comité Local pour l'Emploi de Fives
- Objectifs 2023 :
  - 100 personnes mobilisées
  - 50 embauches dans l'EBE
- Soutenir les dynamiques d'autres quartiers inspirés de Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée



## CITÉS DE L'EMPLOI

Faubourg de  
Bethune  
&  
Bois-Blancs

- Coordination portée par Lille Avenir : CoTech des partenaires « solutions » et Comité d'Orientation des partenaires « repérage ».
- Animation des adultes relais sur les territoires, interface avec le groupe Insertion NPRU.
- Organisation d'événements « hors les murs » de mobilisation et repérage
- Organisation de micro-actions de recrutement ciblées
- Co-création de nouvelles modalités d'actions avec les publics
- Pour une file active de 60 participants



Favoriser une  
Orientation  
autonome

Diagnostic partagé  
et unifié

- Nos objectifs :
  - Améliorer notre intervention auprès des jeunes avec la participation de jeunes, au démarrage de leur accompagnement afin de favoriser le lien de confiance et l'efficacité dans l'enchaînement des premières étapes du parcours d'insertion socio professionnel
  - Définir un diagnostic socle partagé et unifié entre les professionnels de la Mission Locale et les partenaires du repérage, de l'orientation et de l'accompagnement (en particulier les opérateurs du CEJ Jeunes en Rupture)

Diagnostic partagé  
et unifié

Favoriser une  
Orientation  
autonome

- **Actions à engager ou développer :**

- Travail interne et partenarial du diagnostic socle partagé (cf labellisation)
- Travail avec les jeunes sur l'accueil : s'inspirer de l'action menée par la Maison de l'Emploi de Lens (Sprint Crea)
- Créer, avec la participation de jeunes, et installer une aventure immersive mixant collectif et autonomie, virtuel et découverte de lieux dans la Ville, permettant aux jeunes venant s'inscrire à la Mission Locale pour la première fois, de découvrir l'univers dans lequel ils mettront en œuvre leur Projet Socio Professionnel.
- Finaliser l'ouverture de [linspiration.com](https://inspiration.com) aux partenaires puis aux publics pour favoriser l'orientation autonome et active

- Actions en développement :
  - Génération Engagée (LIREL)
  - Tremplin SeriesMania Institute
  - Ecole ETRE (Ecole de la Transition Ecologique), en cours d'incubation
  - Lutte contre le décrochage en apprentissage
- Actions à continuer et/ou essayer :
  - Décroche l'Avenir : service civique alterné avec le lycée Valentine Labbé (prépa apprentissage des métiers de l'autonomie)
  - Ambition Numérique avec Orange : accompagnement y compris financier de jeunes raccrochés à un BTS numérique
  - BUT en alternance à l'Université de Lille pour des non-bacheliers
  - Prépa Métiers des Medias avec l'ESJ
  - Plan 1000 apprentis



- Programme d'actions innovantes : Engagements citoyens, découverte des métiers, renforcement des savoirs de bases, développement des compétences psychosociales
- Co Pilotage : Villes de Lille /Lomme – Education Nationale et Mission locale Lille Avenir
- Public : 30 à 40 jeunes mineurs décrocheurs résidants sur Lille Lomme Hellemmes.
  - Intégration en CEJ mineurs (200€/mois)
  - Du 7 Nov 2022 à Juin 2023



## GÉNÉRATION ENGAGÉE

Raccroche, on change les règles !

Alterne cours et projets et construis ton avenir à ton rythme

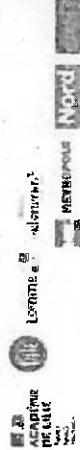
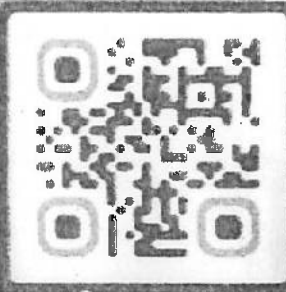
démarrage le 7 nov. 2022

INSCRIS-TOI VIA LE QR CODE

OU SUR

<https://qrco.de/16-18>

+ d'infos | [projet16.18@reussir.asso.fr](mailto:projet16.18@reussir.asso.fr)



- Les partenaires engagés :
  - Pour l'éducation nationale
    - 6 Lycées professionnels
    - La Mission de lutte contre le décrochage scolaire
    - La plate forme de suivi et d'appui aux décrocheurs
  - Des terrains d'engagement :
    - LPA de Lille
    - ZOO de Lille
    - Ferme pédagogique Marcel Dhénin
    - Secours Populaire de Lille
    - Banque alimentaire du Nord
    - Les restos du Cœur
  - Les partenaires pédagogiques
    - Association Prisme : Appui aux développement des compétences psychosociales des publics
    - Association ESSOR : ONG spécialisée dans l'engagement des jeunes à l'international



# GÉNÉRATION ENGAGÉE

Raccroche, on change les règles !

Alterne cours et projets et construis ton avenir à ton rythme

démarrage le 7 nov. 2022

INSCRIS-TOI VIA LE QR CODE

OU SUR <https://arco.de/16-18>

+ d'infos | [projet16.18@reussir.asso.fr](mailto:projet16.18@reussir.asso.fr)



## • Les nouveautés pour la saison 2

- La mobilisation du Contrat Engagement Jeunes, plus pertinent que le Service Civique
- L'appui d'ESSOR sur la phase de cohésion de groupe et la préparation sur les phases d'engagement
- La mise en place d'ateliers Compétences Psycho Sociales pour les jeunes
- L'accompagnement et la mobilisation des parents avec l'animation par PRISME d'ateliers CPS Parents
- La supervision des professionnels Education Nationale et Mission Locale par PRISME
- La mobilisation des plateaux techniques des lycées professionnels
- La diversification des terrains d'engagement
- La mise en place de projets « citoyens » collectifs choisis par les jeunes.
- La planification de temps de célébration



## GÉNÉRATION ENGAGÉE

Raccroche, on change les règles !

Alterne cours et projets et construis ton avenir à ton rythme

démarrage le 7 nov. 2022

INSCRIS-TOI VIA LE QR CODE

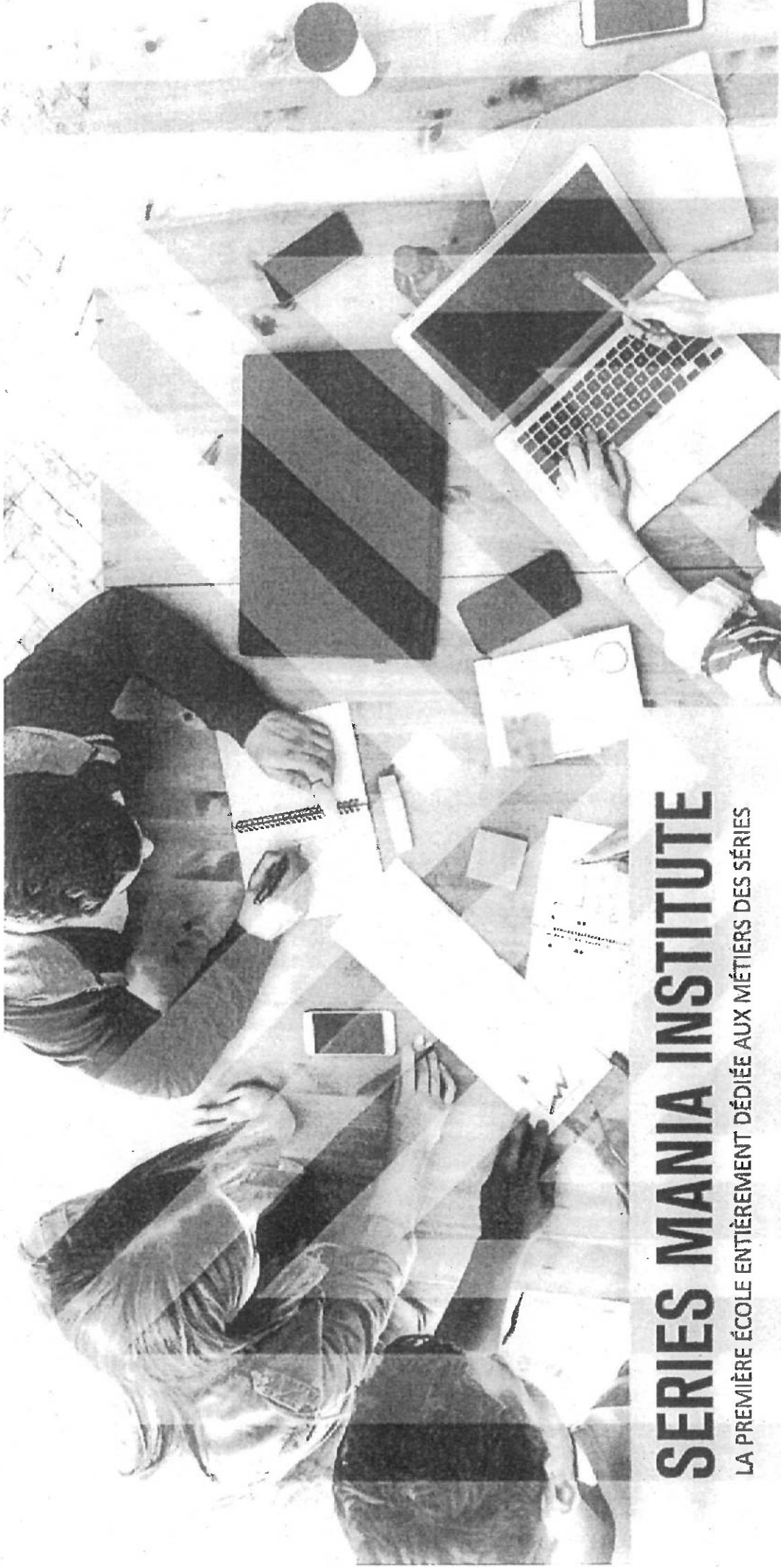
ou sur

<https://qr.co.de/16-18>

+ d'infos !

[projet16.18@reussir.asso.fr](mailto:projet16.18@reussir.asso.fr)





# SERIES MANIA INSTITUTE

LA PREMIÈRE ÉCOLE ENTièrement DÉDIÉE AUX MÉTIERS DES SÉRIES

**HBOMAX** newen

france•tv



entreprises et cités



Region  
Hauts-de-France

## MODULE 1 : 31 octobre - 10 novembre

**Thème :** Initiation à la technique narrative des séries

**Durée :** 2 semaines

**Partenaire pédagogique :** Nouvelles Ecritures

### Objectifs

- Initier à l'écriture sérielle
- Découvrir le métier de scénariste de séries
- Envisager une poursuite de formation en écriture et technique narrative
- Ecrire un scénario de mini-série

## MODULE 2 : 23 janvier - 3 février

**Thème :** Initiation aux métiers techniques de l'audiovisuel

**Durée :** 2 semaines

**Partenaire pédagogique :** La CinéFabrique

### Objectifs

- Découvrir les différents aspects techniques d'une production
- Connaître les règles de base de tournage et de montage
- Découvrir les différentes étapes de réalisation d'une vidéo professionnelle de courte durée

## MODULE 3 : 17 - 24 Mars 2023

**Thème :** Rencontre avec des professionnels de l'audiovisuel

**Durée :** 1 semaine pendant Séries Mania

**Partenaires :** HBO Max, Newen, FranceTV

### Objectifs

- Explorer les coulisses d'un festival international de séries
- Découvrir les métiers de l'audiovisuel et des séries à travers des témoignages de professionnels
- Comprendre comment se constitue un réseau professionnel



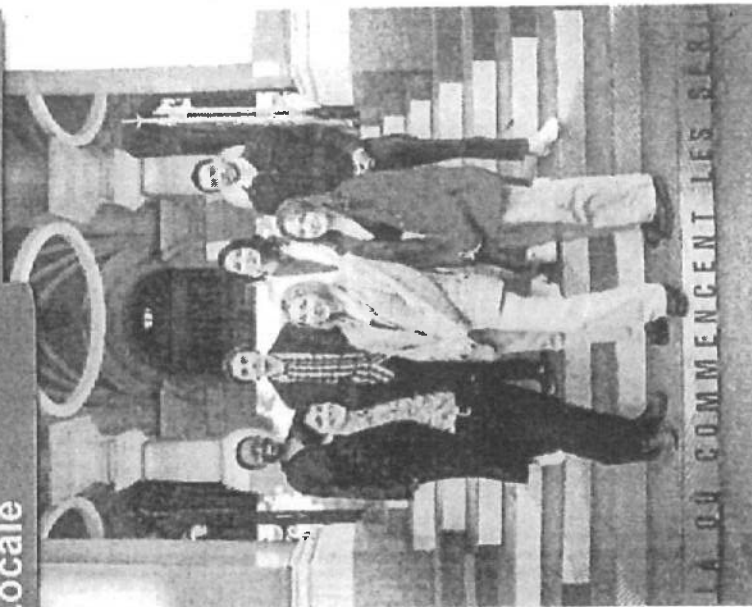
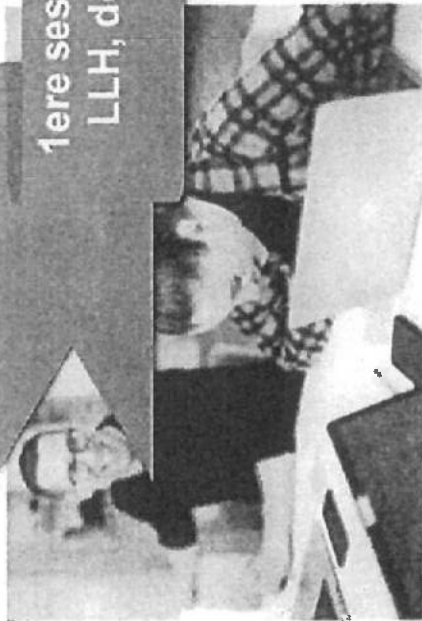
## SÉLECTION

- 20 personnes par module
- Age : de 18 à 25 ans
- Aucune condition de diplôme, formation gratuite
- Recrutement en collaboration avec les partenaires locaux de la Métropole Européenne de Lille et des Hauts-de-France : Missions locales, Pôle Emploi, Unis-Cité, etc.

## ACCOMPAGNEMENT

- Accompagnement des participants par des conseillers de la mission locale et de pôle emploi

1ere session : 16 jeunes  
LLH, dont 14 Mission  
Locale



## Détecter

Trouver les talents déconnectés de la formation et de l'emploi, en lien avec les acteurs locaux des Hauts-de-France

Campagne de recrutement une fois par an, au printemps, avec :

Les missions locales de Lille, Roubaix et Tourcoing

Pôle emploi

Unis-Cité

Le rectorat de Lille

Les écoles du Campus des Métiers et des Qualifications

## Initier

Modules pédagogiques spécifiques et adaptés de septembre à février

En partenariat avec la CinéFabrique et Nouvelles Ecritures

Découverte des métiers techniques de l'audiovisuel et du numérique, de l'industrie des séries, initiation à la technique narrative sérielle

Modules de mise à niveau (expression orale, anglais, etc.)

Objectif : arriver à des premiers niveaux de qualification

## Orienter

Filière d'intégration professionnelle ou aide à la poursuite d'études, de mars à juin

Stages dans des sociétés de production ou post-production actives dans les Hauts-de-France

Préparation aux concours, en lien avec les filières d'intégration d'écoles ou formations comme: La

CinéFabrique, Nouvelles Ecritures, ArtFX, le CEEA, la Fémis, Rubika, etc.

Prévenir le décrochage, raccrocher, ouvrir de nouvelles portes vers les qualifications

## ETRE à venir Lille Nord (59)

Portée par Lille Avenir, l'école ETRE à Lille a démarré son incubation au sein du réseau ETRE dès Septembre 2022 pour une ouverture prévue en Juin 2023.

Dans un contexte urbain, l'objectif est d'accompagner les acteurs du territoire afin de créer un système qui fait sens par le maillage des différentes institutions.



Lille Avenir,  
lauréat  
Incubation  
ETRE en 2022

## Les prochaines opérations – mars 2023

### Création du répertoire de la transition écologique

- Construction d'un référentiel des partenaires de l'école
- Mise en lien des besoins en formations avec les opportunités du marché
- Estimation des actions pertinentes à développer et du volume d'entrée

### Création du jardin d'Avenir

- Construction de bac potager à partir de palette récupérée
- Mise en place d'un catalogue des cultures possibles
- Médiation et animation auprès des salariés
- Maraîchage urbain



## Poursuivre le développement de l'alternance

- La coordination métropolitaine
  - Signature convention entre la CMA et les ML de la MEL, recherche de conventions avec d'autres CFA (Cepreco, Campus Pro en particulier)
  - Travailler sur la prévention des abandons :
    - 1 apprenti / 1 mentor
    - Travail partenarial avec les CFA volontaires
  - Programmation d'événements de promotion de l'alternance
- Poursuite du plan 1.000 apprentis : accompagnement vers l'apprentissage des jeunes ML et étudiants
- Internaliser une prépa alternance
- Constituer une promotion CEJ alternant : T2 et T3 pour les 2 grands moments de recrutement
- Accompagner la sortie d'alternance
  - Vers l'emploi
  - Mais aussi vers la création / reprise d'entreprise

## Développer les étapes d'engagement citoyen, culturelles et de mobilité

Favoriser et développer l'expression artistique et culturelle des jeunes.

Favoriser la mise en réseau et la visibilité des talents artistiques et culturels.

Développer les opportunités de services Civique à l'international

Faire connaître et favoriser la mobilisation sur les projets locaux, régionaux et nationaux.

Organiser les « jobs d'été » en mobilité via le partenariat avec des Missions Locales de bord de mer

Développer et favoriser les actions citoyennes favorisant l'engagement et le bénévolat.

Permettre l'expression citoyenne des jeunes via le media écrit et vidéo « Regards Jeunes ».

Valoriser les acquis sur les actions de mobilité, d'engagement citoyen ou culturel, de bénévolat



- Lancement officiel de la nouvelle offre de services Lille Avenir  
Territoire Entrepreneurs.  
Partenariats Clés :
  - Groupement de Créateurs
  - CMA
  - Les Déterminés
  - La BGE
  - La MEL : Fabrique à Entreprendre et Incubateurs
- Programmation trimestrielle de StartLab, programme de 3 semaines d'émergence et développement de projets solidaires et citoyens
- Accompagner l'émergence de Coopératives Jeunesse de Services

# Lille Avenirs Territoire Entrepreneurs

- Une offre de services refondue avec les porteurs de projet : Des méthodologies d'accompagnement innovantes et des partenariats experts pour booster son esprit d'entreprendre



## EMERGENCE

- Ateliers mensuels d'émergence
- Visite de tiers lieux de la créativité
- Des Circuits Courts inspirants avec des entrepreneurs du territoire
- Concours de pitch
- Développer une culture de création ou reprise d'activités artisanales par les jeunes « 1000 apprentis »



## CREATION

- Mise en relation avec les acteurs de l'écosystème de la création
- Coaching individualisé pour chaque porteur de projet
- 1 mentor pour chaque porteur de projet accompagné par le CLAP
- Programmation de Masters Class
- Conventions de partenariat avec les incubateurs de la MEL



## COMMUNAUTÉ

- Création d'une page LinkedIn + groupe privé dédiées à la création d'activité.
- Programmation d'événements de mise en valeurs des talents
- Créer le « club Territoire Entrepreneurs » : réseau des porteurs de projet accompagnés par LA TE.



Mission Locale  
Lille Avenir

Renforcer les partenariats d'accompagnement

Lille Avenir rend lisible son offre de service mobilisable par ses partenaires du co-accompagnement sous forme de catalogue et d'agenda au travers de l'outil « [linscription.com](http://linscription.com) »

Le positionnement direct sur des actions du catalogue par les jeunes en autonomie se réalisera en courant 2023

**Linscripti**  **n.com**





Lille Avenirs et la structure partenaire du co-accompagnement agissent en complémentarité et unissent leurs forces en faveur d'un accompagnement du jeune fluide et sans rupture

Le jeune garde son référent ML qui

- assure la levée des freins sociaux
- propose son offre de services périphériques
- fait le lien avec le référent partenaire pour garantir une poursuite de parcours le cas échéant

Une convention de partenariat ou un protocole de fonctionnement sont rédigés, des bilans de fonctionnement sont réalisés

Lille Avenirs orientent des jeunes vers le partenaire et vice-versa  
Les activités réalisées avec le partenaire sont comptabilisées dans le programme d'activité du jeune en CEJ



## **Focus sur le partenariat Mission Locale Lille Avenir- P.A.R.I Quartiers Lillois, Groupe Vitamine T: une mission Locale Hors les Murs**

- Une conseillère est mise à disposition à mi-temps au sein de l'équipe du P.A.R.I dans leurs locaux à Lille et à Lesquin,
- Les jeunes lillois non inscrits ou éloignés de la Mission Locale sont directement invités à s'inscrire en Mission Locale et/ou orientés vers le parcours CEJ adapté,
- Les Jeunes du P.A.R.I accèdent très rapidement aux opportunités de Lille Avenir

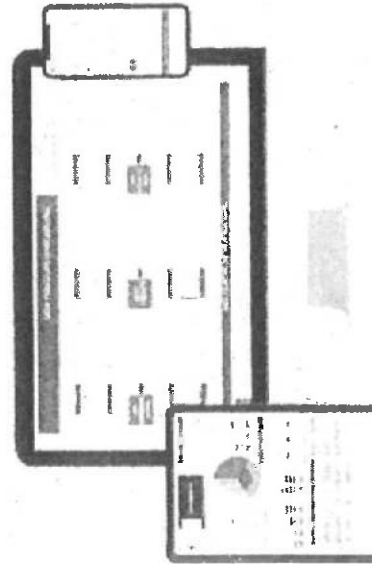
**Perspective 2023 : adapter le fonctionnement en fonction du nouveau dimensionnement de l'action PQL ( en attente de la réponse à l'appel à projet Jeunes vulnérables)**

Renforcer les partenariats d'accompagnement

## Focus sur l'action Réactifs- Clock Works

- Mentorat de groupes de jeunes assuré par des coworkeurs du Clock Work à Lille pour définir un projet professionnel
- Valorisation des jeunes, de leurs expériences, savoir-être et soft skills en utilisant les outils numériques du Whip Up Lab
- Deux collaboratrices sont certifiées Whip Up Lab, aptes à mener des diagnostics de motivation et animer des ateliers et entretiens visant à activer les forces motivationnelles

La perspective 2023: une collaboratrice deviendra formatrice interne afin de certifier 10 à 30 collaborateurs de Lille Avenir



## Travailler l'autonomie dans toutes ses dimensions

- **Focus sur la santé et la prévention :**
  - Former les conseillers à parler de santé et prévention au-delà de l'accès aux droits
  - Bien manger : Nutrition / Cuisiner local et économique / lutte contre les troubles alimentaires
  - Activités physiques / lutte contre la sédentarité
  - Santé mentale : détecter et orienter
- **Focus sur l'inclusion numérique :**
  - Mission du futur RSI avec l'Espace Réussir et les coordinateurs d'équipes
- **Continuer à développer des solutions**
  - Logement pour les jeunes
  - Mobilité du quotidien, accès au permis de conduire et à un véhicule, accès aux mobilités douces pertinentes

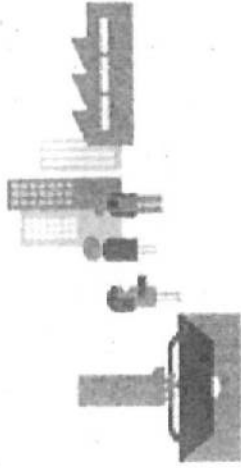


## Priorité 1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale OS H (ex OS 7) - favoriser l'inclusion active

### Actions :

- Accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi (hors formation) ;
- Levée des freins sociaux ;
- Insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ;
- Insertion par l'activité économique (IAE)
- Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive
- Formations aux compétences clés (à Mayotte et St Martin, et là ou les lignes de partage le permettent)

- Cet OS vise à financer les actions d'accompagnement vers l'emploi en permettant de combiner l'approche professionnelle et sociale. Il vise les publics les plus éloignés de l'emploi : BRSA, migrants, chômeurs de longue durée...
- Si les jeunes sont éligibles individuellement les actions spécifiques aux jeunes seront financés sur une autre priorité.
- Cet OS relèvera principalement au niveau local des OJ, le volet central conventionnera Pôle Emploi sur l'accompagnement global



### **Objectif :**

**Inclusion dans et par l'emploi, en articulant l'approche professionnelle et sociale, notamment à travers la question de la levée des freins sociaux. En cohérence avec les principes portés dans la concertation relative au SPI.**

### Clauses

- Renforcer la facilitation
- Echelle métropolitaine et désormais régionale

### Recruter Autrement

- Circuits Courts et Trek
- Recrutement sur CV de Soft Skills et motivationnel
- Proposer à des employeurs des actions RSE leur permettant de changer de regard

### Accompagnement Filières

- Définir les besoins de compétences, accompagner le développement des formations, travailler l'attractivité des métiers
- Métiers de l'Aide
- Métiers de la Transition Ecologique

Parce que :

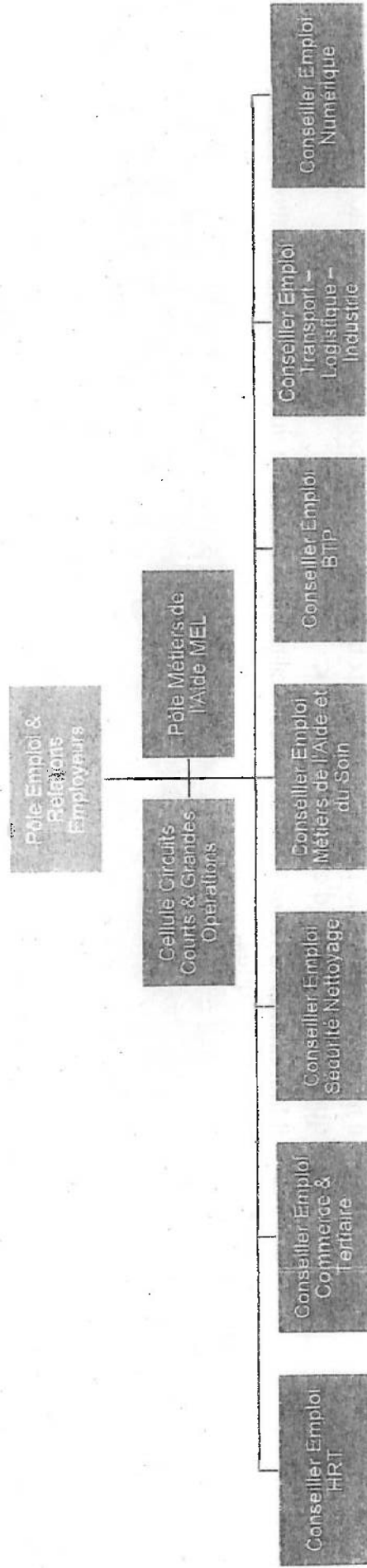
- de plus en plus d'acheteurs publics s'engagent pour une politique d'achat socialement responsable (État, collectivités locales, bailleurs sociaux...),
- les organisations centrales des acheteurs demandent des déclinaisons très souvent locales (DIRN, VNF, UGAP...),
- les projets dépassent très largement et très souvent l'ancrage territorial des structures employeurs des facilitateurs (ERBM, Canal Seine Nord, La Fibre Numérique 59-62...),
- il existe encore, malgré tout, des zones blanches sans facilitateur attiré ;
- il faut conforter la légitimité des facilitateurs des Hauts-de-France auprès des différents donneurs d'ordre...
- il faut apporter soutien et ressources aux facilitateurs pour continuer à offrir un accompagnement de qualité aux maîtres d'ouvrage régionaux,
- il faut animer le réseau régional des facilitateurs Clause en vue de sa structuration et de l'harmonisation de ses pratiques.

## Coordination régionale des clauses d'Insertion dans les Marchés publics

En collaboration étroite avec l'ensemble des  
structures porteuses de postes de facilitateurs et les  
réseaux nationaux (AVE) et régionaux (AREFIE)

En lien avec la MELT qui mettra à  
disposition sa compétence

## Accompagner les employeurs



- Un interlocuteur unique pour accompagner les recrutements et un conseil personnalisé sur les mesures d'aide à l'embauche (CIE, PEC, Emploi Franc, Alternance) : Analyse des besoins en recrutements, élaboration des profils de poste, création et diffusion des offres d'emploi, recherche et mise en relation de profils, mise en relation avec les candidats



- 20 circuits courts à l'année – 50 Entreprises partenaires
- Score Your Job : le sport et le sport comme terrain de rencontre et de recrutements.
- Circuits Courts Nouveaux Métiers de la transition écologique « Graines d'Avenirs »
- Circuits courts Métiers en tension : Visites d'entreprises, parcours immersifs, découvertes des métiers en tension, rencontres inspirantes et dialogues directs concrets avec les acteurs du monde économique.
- Circuits Courts Spécial Travailleurs Handicapés

- 2 à 4 jours de découverte de filières :
  - Visites d'entreprises et d'organismes de formation
  - En collectif
  - Logique immersive
  - Bilan en fin de trek : quelle suite de parcours
- Les filières :
  - Métiers de l'aide et du soin
  - Industrie
  - Bâtiment et maison (mobillier)
  - Sécurité, hygiène et propreté...

- **Modèle Ambition Numérique d'Orange** : une action engagée de la part d'une entreprise pour soutenir des jeunes en difficulté hors recrutement
  - Permet le changement de regard des professionnels de l'entreprise
  - « pour être honnête, j'étais dubitative mais ces jeunes m'impressionnent. Au point qu'on en embauche déjà un en alternance alors que c'était pas l'idée »
- **Proposer des actions inspirantes et valorisantes, conventionnées** :
  - Mentorat par des salariés
  - Accueil en trek / stage collectif de 2 semaines
  - Parrainage de promos CEJ etc...
  - Hackathon solidaire



Pôle des  
métiers de l'Aide

Accompagner les mutations des emplois :  
Métiers de l'Aide et du Soins

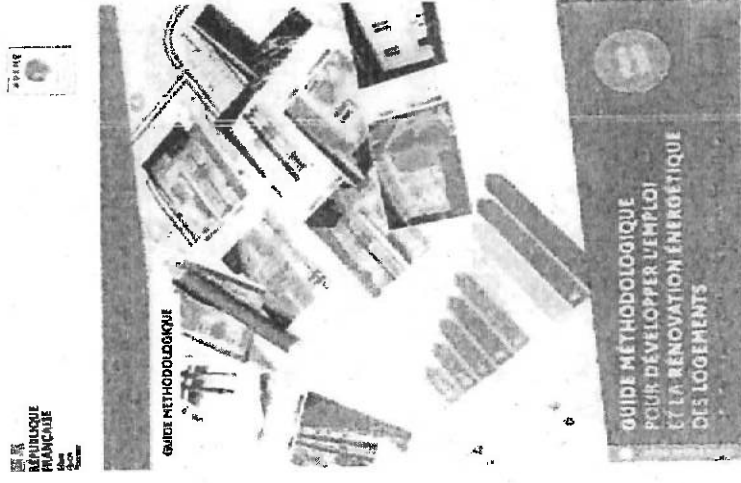
- En partenariat avec la MDE Val de Marque
- Continuer de développer l'expertise de Lille Avenirs dans l'accompagnement de la filière et des employeurs des SAP et de l'aide / soins en 1<sup>er</sup> niveau de qualification en structures.
- Continuer à innover pour accompagner les recrutements de la Ville de Lille (animation, pause méridienne, crèches, etc...)
- Grâce à la confiance que nous font les employeurs du secteur, expérimenter des nouveaux modes de faire :
  - Expérimentation du recrutement sur CV Soft Skills et motivationnel de WhipUp Labs
  - Expérimentation de l'intégration dans l'emploi avec l'outil First Steps de WhipUp Labs
  - Evaluation commune des résultats pour diffusion auprès d'employeurs d'autres secteurs



MÉTROPOLÉ  
EUROPÉENNE DE LILLE

- Après l'étude GPTEC Climat et le focus sur l'alimentation durable en 2022...
- En 2023, focus sur :
  - Les mobilités durables
  - L'économie circulaire et le réemploi
  - Les métiers de l'eau et des énergies renouvelables
  - Le bâtiment durable et rénovation énergétique
    - Évaluer l'opportunité et la faisabilité d'une école de la rénovation énergétique sur la MEL avec les grandes entreprises du secteur
    - Mise en œuvre du Support aux Dialogues Prospectifs sur la MEL

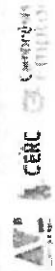
**Développer l'emploi et la rénovation énergétique des logements  
avec la Prospective Emploi pour Rénover l'Habitat**



La rénovation énergétique des logements est un enjeu majeur pour la transition écologique, qui doit permettre à la fois de réduire la facture énergétique des ménages, d'améliorer leur bien-être au quotidien et de limiter notre consommation d'énergies fossiles coûteuses et importées.

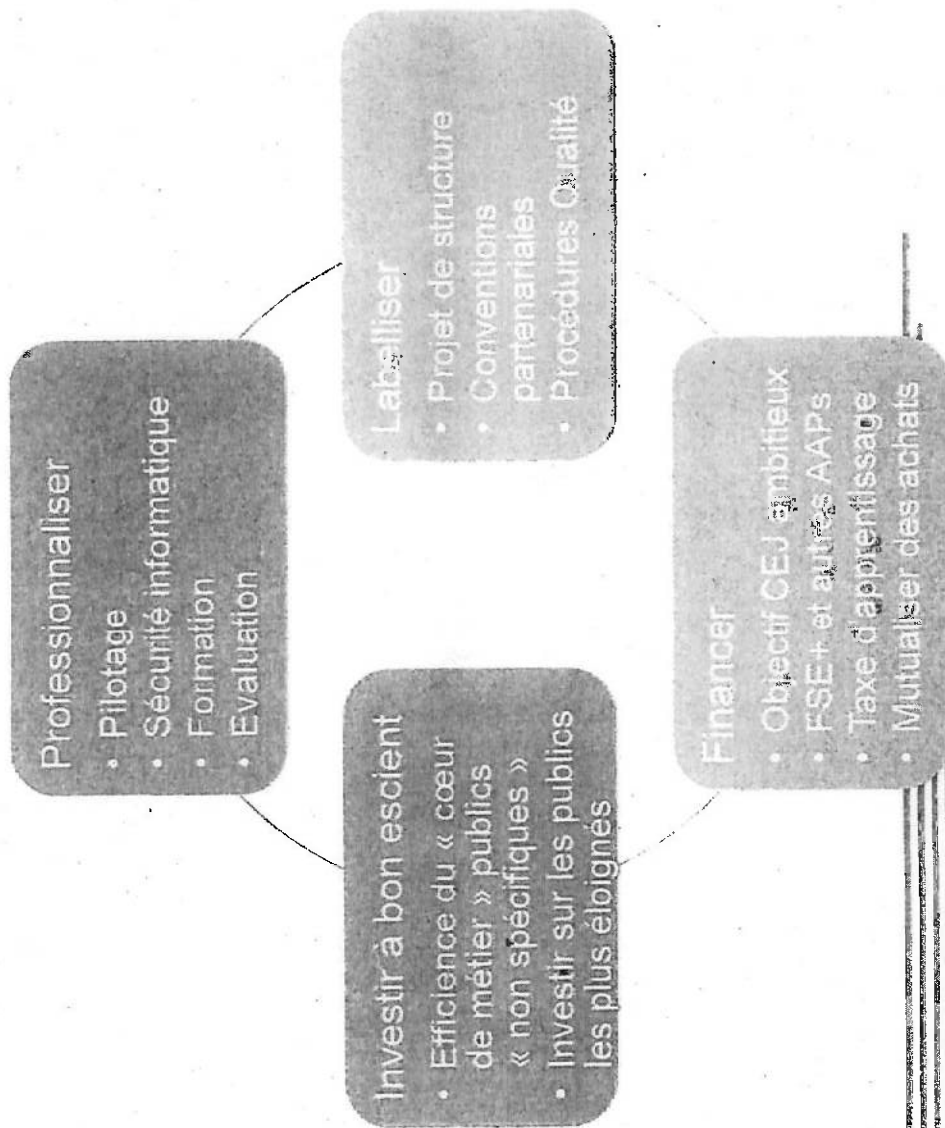
La réussite de la transition écologique passe par l'évolution des emplois et des compétences qui nécessitent d'être anticipées au regard des perspectives de marchés pour les entreprises concernées...

Le projet répond de façon concrète à cette problématique



# Les Enjeux Transversaux

# Les enjeux transversaux





# Professionaliser

Continuer la mise en place du contrôle de gestion

Renforcer les principes de la commande publique pour les achats

Pour améliorer la sécurité informatique et les pratiques numériques, création du poste de RSI

- Définition et mise en œuvre du plan d'actions sécurité informatique
- Professionaliser les pratiques numériques des collaborateurs : harmonisation / montée en compétences
- Outiller les conseillers pour l'inclusion numérique des publics

Continuer à investir dans la formation des équipes

Evaluer

- l'impact des expérimentations
- la satisfaction des parties prenantes (publics, employeurs, partenaires)

# Labelliser

Labellisation Mission Locale  
lancée le 7 décembre 2022

- Une labellisation de structure vs une labellisation de dispositif
- Objectif labellisation en 2023

Chantier de début 2023 :

- Portrait de territoire, Projet de territoire, Projet de structure
- Avec les partenaires
- Et la participation des usagers (jeunes et participants du PLIE)

Conventions partenariales :

- Définir les priorités
- Assurer le suivi : impact et satisfaction

Procédures Qualité pour

- Accueil, Diagnostic, Orientation
- Suivi de l'accompagnement et de la montée en compétences des publics

# Investir à bon escient

Gagner en efficacité sur le cœur de métier « publics non spécifiques »

- Optimiser la gestion administrative
- Plus de procédures collectives pour l'accueil, le diagnostic et l'orientation avec un double-bénéfice :
- Gain de temps pour les professionnels
- Plus dynamique / mobilisateur pour les publics
- Allouer les ressources humaines selon les besoins :
- Saisonnalité de l'accueil
- Suivi trimestriel des accueils par quartier

Continuer à investir sur les publics les plus éloignés

- Renforcer l'aller vers en QPV, les mineurs, les handicapés (reconnus ou pas encore), les jeunes sous Main de Justice, les 'en rupture'
- SMJ : départ à la retraite de la chargée de projet avec tuilage de plusieurs mois
- Continuer à expérimenter sur :
  - Le retour en formation et l'alternance
  - L'entrepreneuriat
  - Le Recruiter Autrement / accompagner les employeurs à être inclusifs

# Financer

## Un objectif CEJ ambitieux :

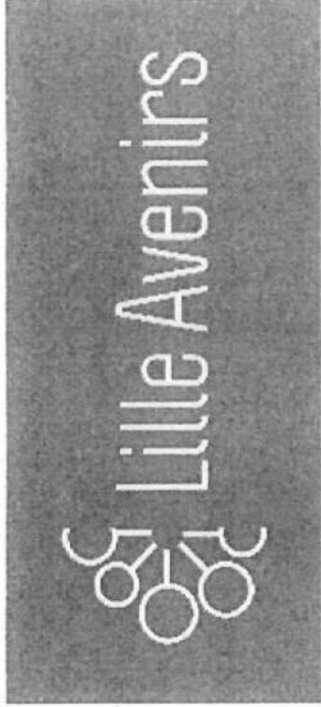
- Objectif 2022 : 1.392
- Projection de réalisé 2022 : 1.475
- Demande d'objectif 2023 : 1.550

Répondre de façon pertinente aux Appels à Projets FSE+ programmation 2021-2027 pour les actions ML, MDE et PLIE

## Mutualiser les achats :

- Echelle régionale via l'Arefie
- Groupement de structures, notamment sur la Métropole ?

Booster la collecte de Taxe d'Apprentissage



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

Lille-avenir.fr |   @lilleavenir